

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À LA QUESTION ÉCRITE DE SUZANNE MAITRE-SCHINDELHOLZ, DÉPUTÉE (PCSI), INTITULÉE "2024 : 50^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU PLÉBISCITE VICTORIEUX DU 23 JUIN 1974" (N° 3264)

Les festivités liées au 40^{ème} anniversaire de l'entrée de la République et Canton du Jura dans la Confédération suisse sont encore bien présentes dans nos mémoires. La manifestation qui s'est tenue à Saignelégier en juin 2019 a mis en évidence l'identité jurassienne forte. Les représentants de la Confédération et des cantons ont pu prendre la mesure de l'importance historique de la création du Canton, qui du reste n'est pas terminée, comme l'actualité en lien avec l'appartenance cantonale de Moutier nous le rappelle régulièrement. La jeunesse aussi a été sensibilisée et a pleinement participé lors d'un grand rassemblement vivant et festif. Il s'agira de maintenir cette vitalité identitaire et de transmettre cet élan patriotique à la jeune génération. A l'occasion du 50^{ème} anniversaire du vote historique du 23 juin 1974 en 2024, le Gouvernement souhaite célébrer cette date fondatrice avec l'enthousiasme de l'ensemble des Jurassiennes et des Jurassiens. Le Jura ne manquera pas de marquer cet événement et de rappeler notre histoire récente, plus particulièrement auprès de toutes celles et ceux qui sont nés il y a moins de 50 ans.

La réflexion à mener portera sur les conditions qui ont conduit à la création du Canton et sur le souvenir qu'il convient de faire perdurer pour les générations à venir. Cet événement, unique dans l'histoire de la Confédération, est documenté d'archives audio-visuelles, en plus des traditionnels écrits. Une partie des acteurs et témoins de cette période sont encore en vie. Leurs témoignages sont précieux et méritent d'être mis en valeur. Il est important de transmettre auprès de la jeune génération le souvenir de cette époque fondatrice de la République et Canton du Jura. A ce stade, tout reste ouvert sur la manière de concrétiser cette commémoration. Le 23 juin 1974 est la date de référence la plus importante pour l'ensemble de Jurassiennes et des Jurassiens. Pour aller au-delà de la fête patriotique, un projet ambitieux pour le Canton pourrait être lancé en 2024. Cela pourra aussi être l'occasion pour le Jura d'aller à la rencontre des Confédérés et de les inciter à venir découvrir le Canton et à célébrer avec ses habitants le demi-siècle de sa création.

Cela étant précisé, le Gouvernement répond comme suit aux trois questions posées :

- 1. Le Gouvernement a-t-il déjà prévu de mettre en place un Comité d'organisation du 50^{ème} anniversaire du 23 Juin 1974 ?**

La mise en place d'un comité d'organisation interviendra au début de la législature prochaine.

- 2. Si c'est le cas, le Gouvernement est-il prêt à constituer ce Comité, indépendant de l'administration. Comité constitué de personnalités issues des milieux culturels, politiques, économiques et sociaux, ressortissantes du Jura historique et de Jurassiens de l'extérieur ?**

Pour la raison évoquée ci-dessus, le Gouvernement se prononcera ultérieurement sur la composition du futur comité. Il paraît opportun que les différents milieux et instances cités soient représentés. L'indépendance du comité envers l'administration apparaît moins évidente, sachant que celle-ci sera très probablement appelée à participer à l'organisation du 50^{ème}. Un engagement financier de l'Etat justifierait d'autant plus qu'il soit représenté au sein du comité d'organisation. Le Conseil consultatif des Jurassiens de l'extérieur a déjà prévu de participer activement au 50^{ème} anniversaire par un soutien financier. La présence d'un-e Jurassien-ne de l'extérieur, membre ou non du Conseil consultatif, serait appréciée.

anniversaire par un soutien financier. La présence d'un-e Jurassien-ne de l'extérieur, membre ou non du Conseil consultatif, serait appropriée.

3. A cet effet, le Gouvernement n'estime-t-il pas judicieux de créer un « Fonds spécial 50^{ème} anniversaire du 23 Juin », alimenté, chaque année (à compter de cette année), d'un montant de 100'000 francs ?

L'Etat participera financièrement à la commémoration du plébiscite du 23 juin 1974 selon des modalités qui restent à définir. A ce stade, l'alimentation d'un fonds durant 5 ans n'est pas prévue. Il s'agit aussi de rappeler que toute affectation de ressources à travers un fonds nécessite une base légale et implique ainsi un choix politique. En effet, les normes comptables MCH2 n'autorisent pas l'affectation des recettes fiscales à des fins spécifiques. Les ressources financières pour le 50^{ème} anniversaire pourront être libérées le moment venu dans le cadre du budget et ainsi être appréciées par le Parlement dans ce cadre.

Delémont, le 5 mai 2020

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
La chancelière d'Etat



Gladys Winkler Docourt